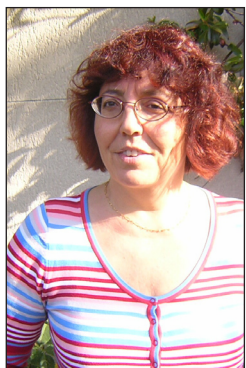


« Me voilà donc à la fois assujetti par l'intelligence à la loi de Dieu et par la chair à la loi du péché » Romains 7: 25

Comment est-il possible que cette notion de péché engendre encore aujourd'hui tant de culpabilités, de souffrances et de blocages sexuels ?



▲ Juliette Buffat est médecin, psychiatre et psychologue FMH. Elle pratique la sexologie depuis 1990, formée à l'école de Willy Pasini et Georges Abraham, l'enseigne depuis 2001 à l'Université de Genève, publie régulièrement des articles et vient de créer l'Institut Suisse de Sexologie Clinique. Chaque mois, elle partage son expérience médicale et religieuse en abordant une nouvelle thématique sexuelle en regard de la Bible. Vous pouvez lui envoyer vos questions, suggestions et commentaires à l'adresse jbuffat@hin.ch

C'est une interprétation erronée de la loi divine qui amène à croire à la notion de péché charnel et de convoitise aux yeux des hommes. Paul commente dans l'Épître aux Romains : « Je suis charnel, vendu comme esclave au péché qui habite en moi, dans ma chair. Je prends plaisir à la loi de Dieu en tant qu'homme intérieur, mais, dans mes membres, je découvre une autre loi qui combat contre la loi que ratifie mon intelligence ; elle fait de moi le prisonnier de la loi du péché qui est dans mes membres » (Romains, 7: 22-23).

Que de souffrances et de difficultés sexuelles induites par ces mots-là ancrés dans notre inconscient collectif de chrétiens ! Encore de nos jours où la religion semble avoir perdu de son impact et de son influence. Combien de jeunes femmes ai-je rencontrées dans mon cabinet de consultation qui se plaignent d'être complètement bloquées sexuellement parce qu'elles ont si bien intériorisé cet interdit du désir qu'elles en éteignent sur le champ la moindre étincelle ? Combien de jeunes hommes consultant pour une éjaculation précoce qui s'interdisent la masturbation par sentiment de culpabilité, alors que c'est le meilleur des remèdes à ce trouble juvénile ? Combien de femmes frigides parce qu'elles ne se permettent pas d'explorer leur corps et leurs zones érogènes afin de découvrir ses innombrables plaisirs ? Combien de couples frustrés dans leur vie intime par manque de connaissances

et d'expériences, par manque de curiosité et de fantasmes, de peur d'explorer leur vie érotique et imaginaire par crainte du péché ?

Jean Calvin écrivait au XVI^e siècle en commentant l'Épître aux Romains : « C'est avec la nature de l'homme vicieuse et corrompue que la Loi est comparée. La perversité des appétits

mandement, Dieu requiert de nous une si parfaite intégrité, qu'il n'y ait en nous aucune cupidité vicieuse qui nous sollicite à mal, voire encore que nous n'y donnions point de consentement. L'homme ayant l'entendement droit et sain a en horreur le péché, mais ceste droiture et santé procède du médecin céleste ».

Aujourd'hui c'est le sexologue que l'on consulte pour ses troubles sexuels et c'est à lui de dénouer les écheveaux inconscients coupables. C'est à lui encore de démêler les principes religieux anciens des lois actuelles. Aujourd'hui, ces lois interdisent les abus sexuels en l'absence de consentement mutuel et non plus les plaisirs charnels reconnus comme sources de bonne santé et de longue vie. Que certains chrétiens cherchent à dominer leur chair pour s'élever vers Dieu ne devrait cependant pas les priver des joies que procure une sexualité épanouie. Il est possible de la vivre dans un couple uni qui s'enrichit et se nourrit de l'intimité et du plaisir partagés sans avoir l'impression de pécher. Je crois que nous aspirons tous à faire durer notre vie amoureuse au fil des années. Les ingrédients de base de la stabilité sont le respect des désirs de chacun, la connivence sensuelle et érotique, le respect des rythmes biologiques et de vie, la confiance dans la fidélité et l'engagement affectif de l'autre. La culpabilité ou le sentiment de fauter n'en font en revanche pas partie. ■

Juliette Buffat,
psychiatre et sexologue

“
Il est possible de vivre une sexualité épanouie dans un couple uni qui s'enrichit et se nourrit de l'intimité et du plaisir partagé sans avoir l'impression de pécher.
”

désordonnez, la règle de justice est au-devant pour les réfréner, tant plus ils débordent furieusement ». Mais il fait cependant « ceste distinction entre les affections perverses qui viennent jusqu'à consentement et la concupiscence qui chatouille et esmeut tellement les cœurs qu'elle demeure en chemin et ne pousse point l'homme jusqu'à le faire accorder ». Il ajoute « Par ce dernier com-